

Règlement Collecte « Quarantenaire(s) ! »

Article 1 : Objet

La Société Wipplay organise un grand concours photo « Quarantenaire(s) ! » à l'occasion des quarante ans de la maison d'édition Actes Sud.

Article 2 : Organisation et dates de la collecte

- La participation à la collecte sera ouverte sur le le site Wipplay.com entre le 20 mai et le 24 juin 2022.

Article 3 : Conditions de Participation

- La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne, même nom, même adresse. Il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes. Le participant doit disposer d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide. Une autorisation parentale rédigée en bonne et due forme et signée par le ou les titulaires de l'autorité parentale est impérativement requise pour tout participant mineur.
- Le participant accepte le règlement et les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les CGU »). La participation à la collecte emporte l'acceptation expresse du présent règlement ainsi que des Conditions Générales d'Utilisation du Site et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur.

Propriété intellectuelle du Participant - Droit moral

Etant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, le participant est avisé que toute participation à la collecte emporte autorisation accordée à Wipplay et ses partenaires et sous-exploitants de diffuser sa ou ses Photo(s) sous son nom tel qu'indiqué lors de la soumission de sa (ses) Photo(s) à la collecte et notamment :

-représenter ou faire représenter la Photo par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil.

- **Images coups de cœur** : Images coups de cœur : Les images soumises à la collecte pourront faire l'objet d'un coup de cœur pendant toute la durée de la collecte sur Wipplay.com.

Ces photographies "coup de cœur" pourront être mises en avant (presse ou web) dans le cadre strict de la promotion de la collecte entre le 20 mai et le 24 juin 2022.

Article 4 : Modalités de Participation - Principe de non gratuité

Les photographies doivent être uniquement transmises sous format numérique sur le Site. Les formats autorisés sont : jpeg gif et png.

Article 5 : Déroulement de la collecte

- Entre le 20 mai et le 24 juin 2022
- À l'issue des participations, 3 lauréats seront sélectionnés par un jury d'expert, 3 autres par le public.
- Les 50 coups de cœur de jury feront l'objet d'une exposition (in situ ou virtuelle) entre 2022 et 2023. (détails à venir)

Article 6 : Responsabilité

La Société prendra toutes les mesures nécessaires afin de respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenue responsable si la présente devait être modifiée, reportée, annulée même sans préavis, pour quelque raison que ce soit. La Société se réserve la faculté d'interrompre la collecte, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

En cas de fraude suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de la collecte par un participant, la Société pourra exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des données, des images télétransmises vers le Site. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute image transmise au Site.

La Société ne saurait être responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, occasionnés au Participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des photographies participant à la collecte. De même, la Société ne saurait être tenue responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion, à la télétransmission des données et des images.

En cas de force majeure, la Société se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre la collecte préalablement à la fin de la période de participation. En application de cette clause, les gagnants ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les éventuels dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, subis au cours de l'organisation de la présente collecte.

Responsabilité du Participant

Le Participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets de stylisme, immeubles, personnes...etc) des images qu'il propose à la société organisatrice. En tout état de cause, le Participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles, la Société se réserve le droit de clôturer sans préavis le compte du Participant concerné, sans préjudice pour la Société ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées à l'encontre du Participant.

En tout état de cause, le Participant garantit la Société contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la Photographie qu'il a créée.

Article 7 : Réclamation Toute demande ou réclamation quant au déroulement de la collecte et aux modalités d'attribution des prix devra être adressée à la société Wipplay à l'adresse suivante :

contact@wipplay.com

Article 8 : Accès au règlement Le présent règlement de la collecte est téléchargeable sur le Site ou sera adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

contact@wipplay.com

Aucun renseignement ne pourra être communiqué par téléphone.

Article 9 : Données personnelles

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à cette collecte bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à :

contact@wipplay.com

Article 10 :

Loi applicable et juridiction Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.